



Conseil d'administration du 15 novembre 2021
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2021-23
**ADHESION A LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE DE LA REGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 29 octobre 2021, s'est tenu le 15 novembre 2021 à 14h30 à la salle des fêtes d'Arc-en-Barrois, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts,
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

Après un vote de favorable à l'unanimité, le conseil d'administration décide d'adhérer à la stratégie régionale pour la biodiversité de la Région Bourgogne-Franche-Comté et autorise le président à signer le document d'adhésion.

Article 2:

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 15 novembre 2021

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT